

Conditions générales de vente d'Entiris ASBL

Offre

- L'offre de prix a une durée de validité standard de 1 mois après sa date de création, ce qui signifie qu'en l'absence d'une confirmation écrite de la part du client durant cette période, l'offre de prix est automatiquement annulée et ne constitue plus une offre ferme. Sauf convention contraire expresse, la validité de cette offre se limite à la commande ou au volume qui y est décrit. Par conséquent, en cas de nouvelles commandes, Entiris a le droit de réviser ses tarifs en fonction de la situation en cours.
- Les prix s'entendent « départ usine Entiris », ce qui veut dire l'envoi des marchandises se fait aux propres risques du client ou du destinataire désigné par le client, et hors TVA.

Production

- En général, il faut compter 3 semaines entre la commande écrite et la livraison.
- Lors de la planification des commandes, des déterminations de capacité et des mouvements logistiques, le client doit tenir compte des jours de fermeture collective indiqués sur le calendrier d'Entiris, lequel est disponible sur simple demande.
- Dans la mesure où le client s'écarte des spécifications qu'il a confirmées (entre autres, mode de livraison, opérations exigées durant la production, exigences du produit ou contrôles de qualité à mettre en place), le client devra s'acquitter des frais supplémentaires encourus à cet égard. Si nécessaire on adapte les documents (de qualité) pertinents en collaboration.

Livraison

- Les délais de livraison établis pour les marchandises ou les délais d'exécution des travaux le sont uniquement à titre indicatif et ne sont pas contraignants. Le non-respect de ces délais ne permet pas au client d'exiger des dommages-intérêts, des intérêts ou l'annulation de la commande. Si la commande est néanmoins annulée avant le début des travaux ou la livraison des marchandises, le client sera redevable d'un montant égal à 15 % du prix convenu au titre de dommages-intérêts
- Entiris ne garantit pas l'ensemble des marchandises en dépôt ou en cours de traitement qui appartiennent au client, et ce, quel que soit le risque.
En outre, Entiris n'assume aucune responsabilité pour les dommages éventuels.
- Si le client reporte la date convenue de retrait, les marchandises seront qualifiées de livrées à la date figurant sur le contrat. À partir de cette date, des frais de dépôt seront portés en compte à raison de 0,75 euro par palette et par semaine. Si aucune date particulière n'a été convenue, la date de référence pour la livraison sera la date d'emballage + 10 jours ouvrables. À compter de cette date, des frais de dépôt seront portés en compte par semaine entamée.
- De manière générale, la responsabilité civile d'Entiris se limite à un montant maximal de 2,5 millions d'euros par sinistre et par an, garantis en ce sens sous réserve d'une renonciation réciproque à tout recours en justice.

Matériaux

- Les matériaux, dessins, descriptions techniques, objets, matrices, moules, lames verticales, etc. utilisés par Entiris pour le compte du client demeurent en tout temps la propriété matérielle et intellectuelle d'Entiris, y compris si le client a investi dans leur prix de revient, entièrement ou en partie. Ils ne peuvent être employés, copiés, remis à des tiers ou être dévoilés de toute autre manière sans l'accord écrit au préalable d'Entiris.
- Concernant les matériaux qu'Entiris acquiert pour les besoins de la commande du client, ce dernier s'engage à les accepter et régler entièrement, de préférence à l'unité mais, le cas échéant, sous forme de livraison et note de frais séparées.

Paiement

- Les factures sont à régler 30 jours fin du mois à notre siège social.
- Un paiement anticipé est demandé pour la première commande.
- Les factures non acquittées à la date d'échéance entraînent de plein droit un intérêt de 1,25 % par mois calendaire, exigible à compter de ladite date d'échéance, sans mise en demeure. De surcroît, le solde dû sera majoré, de plein droit et sans mise en demeure, de 15 % avec un minimum de 50 euros au titre d'indemnité forfaitaire pour les frais extralégaux encourus du fait de ce retard de paiement et sans préjudice d'une indemnité exigée pour un éventuel dommage supérieur.

Litige

- Les plaintes doivent être transmises endéans les 8 jours qui suivent la livraison. Dans le cas contraire, elles ne seront pas recevables.
- Le client ne peut réclamer de dommages-intérêts à Entiris pour des dommages dont l'origine se situe chez le client et/ou le fournisseur du client.
- Tous les frais imprévus/supplémentaires d'Entiris dont l'origine se situe chez le client et/ou fournisseur du client, seront à la charge du client.
- Chaque litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de Louvain.